COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :13

Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 0
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, et le 6 janvier
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 30 décembre 2024

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Guy BONAMY, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Audrey PERDRIX, Lionel BRETON, Aurélie BENOIT, Geoffrey JACQUEMOT

Le conseil débute à 20h.

Monsieur Le Maire présente ses meilleurs vœux au conseil municipal ainsi qu'au public présent. Il souhaite que le dernier grand projet de ce mandat, qui est celui de la réhabilitation du centre bourg, puisse être mené à son terme à la fin de cette année 2025. Le budget de ce projet a été élaboré avec la plus grande prudence au vu de la baisse importante des aides de l'Etat. Prudence que ne semble pas avoir un Etat qui annonce un taux d'endettement inquiétant.
Monsieur Le Maire revient également sur la situation du secrétariat qui a peu évolué si ce n'est qu'un second entretien sera proposé ce samedi à la personne qui travaille actuellement à la mairie de Villefranche. Si la rencontre est positive, un courrier de promesse d'embauche sera envoyé à son employeur qui fixera la date à laquelle cet agent sera libéré. Nous proposerons un poste de secrétaire sans plus de précision et nous continuerons à recruter une autre personne. Cinq lettres de motivations nous sont parvenues en décembre 2024, nous sommes en attente d'un retour de la seule candidate retenue.
Question : Quid de l'élaboration du budget sans secrétaire ? L'élaboration est un exercice que Mr Le Maire maîtrise et il pourra compter sur le centre de gestion pour que tout soit saisi sur les bonnes lignes.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2024.
Françoise PINET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 20250106_001: AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que, compte tenu des règles comptables et afin d'honorer les factures de travaux urgents avant l'adoption du budget primitif 2025, le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 est subordonné à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses budgétées sur l'exercice précédent hors C/16 et C/18 et de la façon suivante:

CHAPITRE	COMPTE	Dépenses budgétées en 2024	25% des dépenses budgétées en 2024
C/20	Immobilisations incorporelles	85 000,00 €	21 250,00 €
C/21	Immobilisations corporelles	258 164,76 €	64 540,00 €
	TOTAL	343 164,76 €	85 790,00 €

Il est à noter que jusqu'à présent nous prenions en compte les dépenses réalisées alors que le texte officiel autorise le calcul sur les dépenses budgétées, ce qui permet un montant d'investissement plus important.

Le conseil municipal a ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité ,

RÈGLEMENT DE LA GARDERIE MUNICIPALE

La commune de Charnay organise un service de garderie périscolaire. Un règlement intérieur, voté par le conseil municipal, permet d'assurer un accueil respectueux des règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 1 : Enfants concernés :

1.1 Conditions d'accès :
La garderie périscolaire est accessible à tout élève inscrit à l'école (maternelle et élémentaire).

1.2 Conseil par rapport à l'âge :
Les médecins de PMI rappellent qu'il n'est pas souhaitable de rajouter trop de temps périscolaire aux heures de classe pour un tout jeune enfant.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscriptions, de réservations et d'annulations :

2.1 L'inscription au service :
L'inscription à la garderie périscolaire se fait obligatoirement à la Mairie. Elle vaut pour l'année scolaire en cours et doit être renouvelée , dès le mois de juin pour la rentrée de septembre. Pour ce faire, suivre la démarche expliquée sur la fiche d'inscription au paragraphe « Inscriptions aux activités ».

2.2 Les réservations et annulations :
Les modifications sont possibles en cours d'année et seront prises en compte dans le respect des modalités suivantes :

- Réservations ou annulations occasionnelles en cours d'année : Les demandes doivent être adressées par l'intermédiaire du portail famille ou par mail, à l'adresse cantine@charnay-en-beaujolais.fr, **avant 15h00, le vendredi de la semaine précédente, pour la totalité de la semaine qui suit**.
- Si la demande de réservation ou d'annulation est transmise **après 15h00**, le vendredi de la semaine précédente, l'absence ou la présence de l'enfant sera prise en compte, mais un tarif spécifique sera appliqué, comme précisé plus loin (cf § 4.2)
- En cas de maladie de l'enfant : prévenir le plus rapidement possible de l'absence par mail à cantine@charnay-en-beaujolais.fr. En cas d'absence sur plusieurs jours, l'annulation de la garderie devra être signalée par l'intermédiaire du portail famille ou par mail, pour tous les jours concernés par l'absence.

ARTICLE 3 : Fonctionnement :

3.1 Jours et heures :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h15.

3.2 Modalités d'accueil :
Les animatrices sont des agents municipaux qui assurent des activités de garderie et non un temps d'étude ou de soutien scolaire. Néanmoins, il est possible que des enfants fassent leurs devoirs seuls pendant que les animatrices organisent des activités avec d'autres enfants.
Les enfants sont accueillis dans des locaux de l'école, dédiés à ce temps périscolaire, ainsi que la salle d'évolution et la cour de récréation dont les équipements extérieurs sont accessibles aux enfants, sous la responsabilité des animatrices. Une collation leur est proposée.

Village au ♥ des pierres dorées
Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, à concurrence de 25% des dépenses d'investissement budgétées sur l'exercice 2024 hors C/16 et C/18, telles qu'indiquées ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2025.

DELIBERATION N° 20250106_002: Contribution du SIBA
Monsieur le Maire explique que la contribution communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour l'année 2025 est de 34 448€ et qu'il est nécessaire de délibérer afin de budgétiser partiellement cette participation. Ce syndicat a de multiples compétences dont l'érosion (bassins de rétention) et, dans un autre domaine ,la gestion des logiciels de bureautique.

Le conseil municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour un montant de 12 000€. Le reste soit 22 448€ étant fiscalisé.

DELIBERATION N° 20250106_003: DEMANDE DE DETR PAR RAPPORT AU REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
Le dépôt dématérialisé des demandes de subventions DETR/DSIL 2025 doit être fait au plus tard le 31 janvier 2025.
La commune ne déposera pas de demande concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui vise plutôt des projets plus liés à la transition écologique.
Une demande sera déposée relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui soutient les projets d'investissement des collectivités.
Monsieur le Maire a établi deux plans de financement selon que l'on vise 50% ou 35% de subventions.
Pour être transparent avec le conseil municipal et le public présent, le maire précise que le détail de l'autofinancement, qui s'élève à 30% du montant total des travaux, ne sera pas porté dans le dossier de demande d'aide.
Les dettes en cours correspondent à l'achat de la maison Chirat et aux travaux de la maison de santé. Notre crédit mensuel s'élève à 50 660,48€. Avec un nouvel emprunt de 900 000 € à 3.35 % environ d'intérêts, cela ferait un remboursement important en 2025 et 2026 (129 000€). Ensuite, cela baissera de 25 000€ de 2027 à 2029 pour descendre à 79 000 € à partir de 2030.
Il faut bien évidemment mettre en regard de ces dépenses les recettes qui seront générées par les nouveaux loyers et qui devraient se monter à environ 30 000 € à partir de 2026.
La TVA, comptée dans ces calculs, sera récupérée deux ans après la fin des travaux.

MONTAGE FINANCIER REAMENAGEMENT CENTRE -BOURG			
DEPENSES		RECETTES	
Marché travaux	1 700 000,00	Subventions 35 % global HT	663 425,00
Marché maîtrise d'oeuvre	183 000,00	Emprunt	933 265,00
CSP / Sécurité chantier	12 500,00	Autofinancement	677 410,00
		Pompiers de Charnay (250 000)	
		Propriétaires de Charnay (227 410)	
		Autofinancement budget (200 000)	
MONTANT TOTAL HT	1 895 500,00		
TVA	379 100,00		
MONTANT TOTAL A PORTER	**2 274 100,00**		**2 274 100,00**

Monsieur le Maire préfère partir sur une hypothèse prudente car on ne connaîtra le montant

MONTAGE FINANCIER REAMENAGEMENT CENTRE -BOURG			
DEPENSES		RECETTES	
Marché travaux	1 700 000,00	Subventions **50 %** global HT	947 750,00
Marché maîtrise d'oeuvre	183 000,00	Emprunt	648 940,00
CSP / Sécurité chantier	12 500,00	Autofinancement	677 410,00
		Pompiers de Charnay (250 000)	
		Propriétaires de Charnay (227 410)	
		Autofinancement budget (200 000)	
MONTANT TOTAL HT	1 895 500,00		
TVA	379 100,00		
MONTANT TOTAL A PORTER	**2 274 100,00**		**2 274 100,00**

des aides qu'en fin d'année ». Au niveau de la Région, cela sera sans doute compliqué.

Lionel BRETON demande si l'association des propriétaires de Charnay a émis des conditions à respecter en accordant ce don à la municipalité. Il rappelle que l'Amicale des pompiers attend de la municipalité qu'elle crée un lieu associatif.avec le don accordé.
Guy BONAMY répond qu'il n'y a pas d'objectif particulier si ce n'est l'embellissement du patrimoine de la commune.

Le conseil municipal a ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité , AUTORISE le Maire à déposer le dossier DETR et à engager des démarches auprès des organismes bancaires.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

1. VIE LOCALE

Culture-Tourisme : RAS

Associations : RAS

Artisanat -Commerce : Danièle GERMAIN revient sur le rangement des parasols et tables des deux restaurants du village. Aucun matériel ne devrait encombrer l'espace public.

Communication : Le Bulletin sera distribué cette semaine avec le calendrier des collectes d'ordures ménagères et l'invitation aux vœux de la municipalité. A ce sujet, RDV est donné à 17h le vendredi 31 janvier pour l'installation. On valide les prestataires choisis pour le buffet.

2. VIE SOCIALE

Ecole :Les plannings sont souvent modifiés pour faire face aux absences, aux demandes de temps partiel…

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Conseil Municipal d'Enfants : On est en pleine préparation de la présentation du programme en vue de la cérémonie des vœux de la :municipalité.

Commission vie sociale- Personnes âgées : La visite des seniors a eu lieu le samedi 21 décembre 2024. Merci à Valerie, bruno et Dominique d'avoir apporté leur aide aux 7 membres de la commission. Sur le s85 personnes concernées par cette action, 51 avaient répondu favorablement. Cinq tournées ont été programmées.

3. COMMISSION TRAVAUX :

Parking : Réunion, avant le début des travaux, le mardi 14 janvier. Les travaux commenceront début février.

Ecole : Un RDV est fixé avec les entreprises retenues mercredi 15 janvier pour une dernière négociation. Les travaux ont pris du retard, on espère que ce sera terminé aux vacances de Printemps.

Centre Bourg : Réunion avec l'architecte lundi 13 janvier à 16h pour la présentation de l'Avant-Projet Définitif. Les conseillers seront les bienvenus.

4. COMMISSION CADRE DE VIE :

Les courriers envoyés aux personnes dont les haies nécessitaient une taille en urgence ont été suivis d'effet sauf pour une personne qu'il va falloir relancer

Voirie : On est en attente d'un retour du service « voirie » du département à propos de la sécurisation sur D70.

5. COMMISSION URBANISME

Permis de construire Maison Individuelle accordés à :

* M Frezet pour une maison avec piscine en zone Uha au 430 route des carrières.
* M Sany, avec accord ABF, pour la création de deux logements, en zone UH au 230 route de Marcy.
* M Logerot pour de légères modifications d'emplacement et de hauteur sur des murets et une piscine, en zone Uha chemin du puits banal

Permis de construire accordé à M Duperray pour une extension de surface habitable, de garage et de surélévation d'une annexe en zone A au 760 route des combes. Arrêté assorti de la prescription d'observer une pente de 30% pour l'agrandissement en façade.

Permis de construire modificatifs accordés à:

*M Guion, avec accord ABF, pour un changement de garde-corps sur une terrasse, route du Chevronet

* Mme Ouared-Fontaine, avec accord ABF, pour le changement du toit du garage en toiture terrasse, route du chevronet

Droit de préemption : RAS

Plan Local d'Urbanisme : La prochaine réunion aura lieu le 6 février.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

La prochaine commission Urbanisme aura lieu le 4 février 2025.

Les permanences urbanisme se tiendront le samedi 11 janvier 2025 de 10h à 12h et le mercredi 22 janvier de 9h à 12h.

Le conseil est informé d'un nouveau contentieux avec un charnaysien qui attaque la mairie au motif que ses projets d'urbanisme sont refusés. Cette personne multiplie les infractions et rejette les solutions apportées par la mairie. La rencontre avec l'avocat aura lieu le 17 janvier 2025.

6. COMMISSION FINANCES

Budget en cours de préparation. On prévoit un vote au Conseil Municipal d'avril 2025.

7. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA : Assemblée Générale le 24 janvier. Dominique Kugler peut suppléer Olivier MARS.

SMAP: Assemblée Générale le 11 février à 18h30. Valérie COURTIAL ne peut pas suppléer l'absence de Françoise FLOURENT.

5.6 Espace Pierres Folles :M Le Préfet a validé la création de l'Etablissement Public Culturel et Commercial (EPCC) Fossiléa (anciennement Musée Pierres folles) qui devrait ouvrir avant l'été. L'association qui gérait le musée a obtenu deux places au CA de ce nouvel établissement.

8. QUESTIONS DIVERSES

M Le Maire demande au conseil si l'on maintient le conseil à 20h alors que la plupart des réunions débutent souvent à 18h30. Cet horaire n'est pas compatible avec l'activité professionnelle des conseillers qui préfèrent que l'on conserve l'heure habituelle soit 20h.

La séance est levée à 21h30.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 3 mars 2025 à 20h00
M Le Maire Laurent DUBUY

Président : Laurent DUBUY **Secrétaire** : Françoise PINET

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047